sements dirigés vers la C.E. par des pays tels que la Suède, le Japon et les États-Unis; et il a indiqué que la moitié environ des grandes fusions et mainmises accomplies au sein de la C.E. en 1988, étaient des transactions exécutées par des entreprises d'Outre-Atlantique, ou associant des intérêts européens ou asiatiques.

En tant que membre du groupe canadien de la Conférence, M. David Vice, président de Northern Telecom, a parlé de l'Europe de 1992 comme d'un aspect du processus de globalisation de l'industrie. Selon lui, les entreprises canadiennes auraient intérêt à s'installer sur le marché européen; il estime à ce propos que les entreprises conjointes et les accords de licence sont deux bons moyens d'établir une présence canadienne en Europe. Il a d'ailleurs rappelé que Nortel exerce déjà des activités en Irlande, en Angleterre et en France.

Raymond Royer, président et directeur général de Bombardier, a fait l'historique détaillée des opérations de son entreprise en Europe, et a exposé la stratégie qu'elle a conçue pour profiter des débouchés qui s'ouvriront en 1992. A cet égard, il a spécialement recommandé aux entreprises canadiennes de s'associer avec des sociétés européennes; car, selon lui, les premières y gagneraient non seulement les ressources de la main-d'oeuvre locale, mais aussi les compétences nécessaires pour faire partie du marché européen.

Le président et directeur général de la société Alcan Aluminium, M. David Culver, nous a sérieusement recommandé de prêter la plus grande attention aux normes européennes en cours d'élaboration. En outre, il a recommandé aux entreprises canadiennes de s'intéresser davantage aux débouchés offerts en Europe de l'Est. « La Communauté européenne est en train d'évoluer, a-t-il déclaré; peut-on savoir cù se trouvera sa frontière dans dix ans ? »

Quant à M. John C. Crosbie, il a exprimé l'espoir que 1992 deviendra un facteur de libéralisation des échanges, tout comme l'Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis: « Il ne fait aucun doute que les forces protectionnistes seront à l'oeuvre », a déclaré le Ministre, « elles ne doivent pas dominer. 1992 est un changement important sur le plan de la compétitivité -- une étape de plus vers l'émergence de la triade globale. Comme tout changement, il donnera lieu à certains risques et à certains débouchés -- à des risques en raison de la plus grande concurrence à laquelle il faudra s'attendre de la part des firmes européennes, désormais plus fortes; à des débouchés en fonction de la croissance de l'économie européenne ».

Morprès les efforts européens, et d'informer les firmes canadiennes quant aux débouchés et aux risques qui les attendent. Toujours d'après le Ministre, « l'Accord de libreéchange permettra aux entreprises situées au Canada de mieux soutenir la concurrence, non seulement en Amérique du Nord, mais aussi dans la région Asie-Pacifique et en Europe ».

L'essentiel du message, destiné aux 250 participants de la Conférence, ainsi qu'à l'ensemble des milieux d'affaires canadiens, peut se résumer par ces paroles de Sir Graham Day: «L'Europe de 1992 n'est pas loin »; le marché européen sera libéralisé, et les entreprises européennes deviendront plus concurrentielles.

D'autres pays sont en train d'investir très massivement dans la Communauté européenne. C'est pourquoi le moment est venu, pour les sociétés canadiennes, de songer à 1992, et d'envisager des associations avec des entreprises complémentaires situées de l'autre côté de l'Atlantique, afin de profiter d'un marché jeune, dynamique et concurrentiel.

La Conférence des dirigeants d'entreprise marque le départ officiel de la campagne d'information du gouvernement fédéral sur l'Europe de 1992. Dans sa volonté de fournir aux milieux d'affaires une évaluation précise et opportune des développements qui ont lieu en Europe, le gouvernement a décidé de parrainer une étude complète et détaillée: 1992 - Impact de l'unification du marché européen. La première partie de cette étude, intitulée Conséquences pour l'Europe, a été distribuée aux membres de la Conférence; et certains de ses points essentiels seront résumés dans un prochain Bulletin.

De plus, des groupes se sont formés pour étudier de près les répercussions du marché européen unique sur le Canada.

Chacun de ces groupes, dont les membres sont des spécialistes employés par des ministères fédéraux, s'est vu confier un secteur industriel déterminé ou une série de politiques précises.

Les groupes ont discuté les répercussions de 1992 avec des associations commerciales et industrielles. Ils ont également travaillé en étroite collaboration avec le Comité consultatif sur le commerce extérieur (C.C.C.E.) et avec les Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (G.C.S.C.E.), qui ont pour rôle de conseiller le ministre du Commerce extérieur.

Reconnaissant l'importance des relations commerciales canado-européennes, le C.C.C.E. a formé un groupe de travail spécialement consacré à l'Europe. On recommande aux industries de communiquer avec le G.C.S.C.E. compétent, ou avec leur association professionnelle si elles désirent formuler des intérêts ou des préoccupations qui leur sont propres au sujet de l'Europe de 1992.

Pour tout renseignement au sujet de l'Europe de 1992, communiquer, au MinAffex, avec la Direction de la politique commerciale avec la Communauté européenne (REM), au (613) 996-2727. Télécopieur: (613) 996-9103.

Pour plus d'information sur le commerce, l'investissement et la technologie avec les pays membres de la C.E., communiquer, au MinAffex, avec la Direction de l'expansion du commerce et de l'investissement en Europe de l'Ouest (RWT). Tél.: (613) 995-9401. Télécopieur: (613) 996-9103.